

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les Libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 NOVEMBRE

Dans le pétrin

Nous voici à la fin de novembre, et la discussion du budget n'est pas encore ouverte.

Il n'est pas même certain qu'elle s'ouvre avant la fin du mois.

Jamais, si loin que nous cherchions dans les annales parlementaires, jamais on n'avait encore vu un pareil retard.

Nous avons déjà eu recours aux douzièmes provisoires, c'est vrai, mais parce que des difficultés s'étaient présentées au cours d'une discussion qui se prolongeait.

Cette fois, il ne s'agit point de longueurs imprévues de la discussion, puisqu'elle n'est même pas commencée.

Il est à remarquer que, cette année surtout, le gouvernement avait déclaré qu'on s'occuperait des affaires du pays, et surtout des finances.

Oui, c'était convenu entre le cabinet et le parlement, toutes les questions irritantes seraient écartées, tout au moins ajournées, pour laisser aux députés le temps de travailler à l'édifice budgétaire, qui paraissait plus difficile à construire qu'à l'ordinaire en raison des nombreuses réformes projetées.

Et c'est précisément cette année que les questions irritantes se sont multipliées à la tribune.

C'est cette année que la pluie des interpellations a été la plus abondante, d'une abondance telle que le Palais-Bourbon a été quasi submergé.

La question des syndicats ouvriers a absorbé un temps considérable pour donner les plus fâcheux résultats; la grève extravagante de Carmaux a affolé tout le monde pendant un trimestre entier; et l'explosion de la rue des Bons-Enfants a été suivie d'une autre explosion dont les conséquences seront plus terribles encore: l'explosion de Panama, qui menace de tuer moralement le tiers de nos députés.

On a fait des affaires, mais, hélas! de bien tristes, de bien maladroites et de bien vilaines affaires.

Empêtrées dans les sottises socialistes, perdues dans la comptabilité nationale, et compromises dans la plus grosse escroquerie de notre époque, comment les Chambres vont-elles se tirer de là?

La Commission d'enquête

La Commission d'enquête a élu son bureau: président: M. Brisson; vice-présidents: MM. Jolibois et Clausel de Coussergues; secrétaires: MM. Barthou, Terrier, de la Bâtu, de Villebois-Mareuil.

Dès aujourd'hui la Commission se réunira pour entendre le président du conseil, M. Delahaye et le gérant de la *Libre Parole*.

La Commission a décidé qu'elle ne communiquerait à la presse aucun procès-verbal officiel. Toutefois ses délibérations ne seront point secrètes. Chaque commissaire pourra faire,

sous sa responsabilité, les communications qui lui conviendront.

Toutes les conversations de couloirs roulent sur les actes de vénalité imputés à des membres du Parlement. Inutile de désigner ici les quelques députés qu'on jette par dessus bord.

On nous affirme que, dans la salle Casimir-Périer, un ancien ministre a raconté qu'un de ses collègues, très ambitieux et qui intrigue très activement depuis quelques jours, aurait jadis, en entrant dans la salle du Conseil de l'Élysée, remis à M. Carnot un pli cacheté en lui disant: « Si jamais, M. le Président, il vous paraissait utile de connaître les noms des personnages politiques qui ont émargé au budget de Panama, vous n'auriez qu'à déchiffrer ce pli. » On attend avec curiosité la confirmation ou le démenti de ce propos.

Dès le début de la séance de la Chambre, M. de Maby, président, a donné lecture d'une lettre de M. Antonin Proust demandant à la Commission d'enquête d'ouvrir une information immédiate sur « une infâme calomnie » lancée contre lui par la *Libre Parole* qui accuse également M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège, membre de la Commission de Panama, et M. le sénateur Béral, conseiller d'Etat honoraire, d'avoir reçu d'importantes subventions de la Compagnie.

La demande du député des Deux-Sèvres a été renvoyée à la Commission d'enquête.

M. Antonin Proust annonce dans les couloirs de la Chambre qu'il va assigner la *Libre Parole* devant la Cour d'assises des Deux-Sèvres pour avoir à répondre de l'accusation que ce journal a lancée contre lui.

DISSOLUTION

On lit dans la *France*:

« Le bruit court que plusieurs députés vont demander à la Chambre, en vue d'une dissolution immédiate, le vote d'une loi tendant à ce que les membres de la Chambre actuelle ne soient pas éligibles à la Chambre prochaine. »

INFORMATIONS

UNE DIFFICULTÉ

La préparation du projet de douzièmes offre quelques difficultés, par l'absence de base pour la fixation des crédits provisoires. La Chambre n'a pas même commencé la discussion du budget, de sorte qu'il est à craindre qu'elle n'ait pas statué avant la fin de l'année sur toutes les dépenses. En cet état, la règle suivie antérieurement et d'après laquelle les crédits provisoires sont calculés d'après les dépenses votées par la Chambre ne serait pas applicable en l'espèce. Il faudrait soit prendre les chiffres proposés par la commission du budget d'accord avec le gouvernement, soit prendre les chiffres de l'exercice 1892. La question est à l'étude et la solution définitive en est subordonnée d'ailleurs à la rapidité plus ou moins grande avec laquelle la Chambre statuera sur le budget de 1893.

OU EST ARTON ?

On lit dans la *Libre Parole*:

« Le Parquet a fini par s'émouvoir de nos révélations, sur la présence d'Arton à Paris.

» Notre collaborateur A. de Boisandré a été mandé au cabinet de M. Welter, juge d'instruction, « pour déposer sur les faits intéressants le sieur Artou, inculpé de faux et abus de confiance. »

» Notre collaborateur a déclaré purement et simplement qu'il tenait l'information que nous avons publiée de deux personnes qui connaissaient Arton et qui l'avaient vu chez sa maîtresse.

» L'*Intransigeant* et le *Figaro* qui avaient publié, après nous, des renseignements très précis sur la présence d'Arton à Paris, ont été également invités à se présenter devant le juge d'instruction.

» Les déclarations de nos confrères ont pleinement confirmé celle de notre collaborateur.

» Aujourd'hui, la présence d'Arton à Paris ne fait plus de doute que pour ceux qu'elle embarrasse. »

LES FONDS PORTUGAIS

Les porteurs de fonds portugais étant nombreux en France, nous reproduisons, sous toutes réserves, les informations suivantes données par le *Journal des Débats*:

« Les fonds portugais ont baissé sensiblement. Le bruit court à la Bourse de Paris que le gouvernement ne trouverait pas à emprunter la somme qui lui est absolument nécessaire pour payer, même réduit des deux tiers, le coupon de janvier.

» Si la nouvelle n'est pas vraie, elle est en tout cas fort vraisemblable. Que le Portugal ne puisse payer les coupons de sa Dette sans recourir à un emprunt, cela est hors de doute. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les chiffres officiels relatifs à l'exercice 1891-1892. On y voit que le déficit pour cette période dépasse 8,894 contos, soit 49 millions de francs.

» Et dans ce chiffre ne sont compris ni le déficit pour les Açores et Madère, ni le montant des dépenses des consulats, d'octobre 1891 à juin 1892. Le déficit total a donc augmenté cette année malgré la réduction de la Dette et l'augmentation des impôts.

» En présence de cette situation, les journaux portugais sont autorisés à demander s'il est vrai que le président du Conseil ait l'intention de réclamer du pays de nouveaux sacrifices et de nouvelles réductions aux porteurs de la Dette intérieure et extérieure, et il est naturel que ces bruits trouvent de l'écho ici.

» La nouvelle que M. Mariano Carvalho, l'ancien ministre des finances, va rentrer dans le Ministère, n'est pas faite pour rassurer les malheureux porteurs. »

La prise d'Abomey

Le ministre de la Marine et des Colonies a reçu du général Dodds le télégramme suivant:

« Abomey, le 18 novembre.

» Les négociations qui avaient été engagées, sur la demande de Behanzin, ont été rompues le 15, les garanties préliminaires réclamées par nous, et qui consistaient dans la remise d'armes, d'otages et d'un premier versement sur une contribution de guerre, n'ayant pas été consenties totalement.

» Le 16, nos troupes se sont avancées sur Abomey en tournant les défenses accumulées autour du palais de Goho et menaçant le flanc droit et les derrières de l'ennemi.

» Ce mouvement a provoqué la retraite de Behanzin qui, en se retirant, a brûlé tous ses palais, ainsi que les maisons des princes et des chefs, afin de les forcer à le suivre.

» Le 17, la colonne est entrée à Abomey, et a pris possession du grand palais sur lequel flottent les couleurs nationales.

» Behanzin, fuyant devant nos reconnaissances, s'est retiré à trois jours de marche au nord d'Abomey, avec les débris de son armée.

» Je vais procéder aux mesures d'occupation du territoire du Dahomey. »

Le gouvernement a répondu aussitôt par un nouveau télégramme de félicitations.

L'*Agence Dalziel* ajoute qu'on aurait trouvé dans le palais de Behanzin une certaine quantité d'armes de fabrication européenne.

Le paquebot *Stamboul* a quitté Kotonou avec un convoi de malades et de blessés, parmi lesquels les commandants Stéfani et Lasserre dont l'état du reste est très satisfaisant.

Porto-Novo, 23 novembre. — Très peu d'hommes ont suivi Behanzin dans sa fuite. Il a pris la direction du Nord où ne se trouvent que des régions inconnues et inexplorées.

On croit qu'il cherchera à passer sur le territoire d'une colonie européenne, probablement allemande.

La prise d'Abomey doit être considérée comme la fin des hostilités.

L'OUVERTURE DU PARLEMENT ITALIEN

Le roi Humbert a inauguré avant-hier la nouvelle législature.

Parlant des fêtes de Gènes, il a dit:

« Dans ces manifestations de sympathie, nous voyons autant de preuves que l'Italie, ainsi que cela a été son but constant depuis la constitution de sa nationalité, est toujours l'instrument infatigable de la concorde et de la paix.

» Je ne saurais pas mieux exprimer aux Etats qui prirent part aux fêtes de Gènes mes propres sentiments de gratitude qu'en les affirmant devant les représentants de la nation. Ces démonstrations ont été la preuve de nos relations amicales avec toutes les puissances.

» Le gouvernement, d'accord avec ses alliés, travaille avec grand soin à préserver l'Europe de toutes les occasions de désaccord.

» Les finances réclament les soins du Parlement; ces soins seront moins absorbants que par le passé, parce que l'équilibre du budget sera obtenu sans de nouveaux impôts. »

Dans sa dernière partie, le roi a dit :

« Les dépenses militaires ont été réduites, il faut maintenant améliorer la préparation matérielle et morale des forces de défense nationale, afin que la réduction de dépenses ne nuise en rien à notre puissance effective.

« C'est dans ce but que l'on vous présentera des projets de lois destinés à renforcer l'éducation militaire du pays.

« Je crois être l'interprète des sentiments du Parlement en invitant les députés à améliorer le sort des travailleurs pour lesquels nous sommes toujours pleins de sollicitude.

« Il faut commencer à suivre une législation plus large, qui sera la plus grande gloire de notre temps si la sagesse des pouvoirs publics sait en profiter pour assurer la pacification sociale.

« On se rappellera dans la suite des siècles et l'on bénira la génération précédente, qui a réuni les membres misérables et dispersés de l'Italie; c'est un bonheur qui n'a pas d'égal. Mais le peuple, il faut le rappeler, n'a pas d'autre fortune que celle qu'il sait se préparer avec la foi et le travail. »

Le roi termine en rappelant l'œuvre de Victor-Emmanuel, qui conduisit les Italiens à Rome; il désire joindre son propre nom à l'œuvre de la résurrection économique et intellectuelle du pays; il désire voir l'Italie forte, prospère, instruite et grande comme l'ont rêvée ceux qui ont souffert ou qui sont morts pour elle.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Nous avons donné hier les diverses mutations qui viennent d'avoir lieu dans le cadre de l'École.

Voici l'extrait du *Journal officiel* annonçant ces mutations :

Par décision ministérielle du 20 novembre 1892 :

M. Paret, chef d'escadrons breveté, directeur des études de l'École d'application de cavalerie, est affecté au 23^e régiment de dragons pour y occuper un emploi de chef d'escadrons.

M. Marette de Lagarenne, chef d'escadrons au 7^e régiment de chasseurs, est désigné pour occuper l'emploi de directeur des études de l'École d'application de cavalerie.

M. Grellet, capitaine commandant au 2^e régiment de chasseurs, est désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. Perrot, capitaine commandant au 28^e

régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. du Garreau de la Méchenie, capitaine commandant breveté au 3^e régiment de cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. Durand de Monestrol d'Esquille, capitaine instructeur du 24^e régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. Carnel, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, est affecté au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique pour y occuper un emploi de capitaine commandant.

M. Bréart de Boisanger, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, est affecté au 2^e régiment de chasseurs pour y occuper un emploi de capitaine commandant.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur la proposition de M. Paulin Méry, tendant à la nomination de la commission d'enquête sur le Panama par voie de tirage au sort.

Pour, 92; contre, 428.

A voté pour : M. de Terves.

Ont voté contre : MM. Berger, Coudreuse, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

Scrutin sur la nomination de la commission d'enquête sur le Panama par scrutin de liste en séance publique.

Pour, 318; contre, 218.

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

A voté contre : M. Coudreuse.

Cours d'Agriculture et de Viticulture

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera une conférence demain samedi 26, à 3 heures de l'après-midi, à la Mairie de Saumur, salle des conférences.

Sujet de la conférence : *Des assolements; — modes de cultures.*

Le voleur du Clos-Bonnet

Le voleur qui s'est introduit, au Clos-Bonnet, chez M. Quesnel, n'est autre qu'un sieur Pineau, ouvrier horloger, demeurant rue du Pressoir-Saint-Antoine.

En sortant de chez lui, avons-nous dit, M. Quesnel avait vu un individu qui semblait faire le guet et surveiller son départ. Il n'y prit pas garde. Une jeune fille remarqua également ses allures, et, dès que le vol fut connu, elle en accusa Pineau.

Un premier témoignage contre lui fut l'empreinte laissée par la chaussure, d'une petitesse extraordinaire, et qui correspondait parfaitement avec celui de Pineau, dont les pieds sont exceptionnellement petits. C'en était assez pour motiver son arrestation.

On trouva alors dans ses poches plusieurs menus objets en or volés; puis, à son domicile, le déjeuner en métal blanc, entièrement déformé et écrasé. Enfin, grâce à la perspicacité de M. le Commissaire de police, divers autres objets ont été découverts dans des coins et recoins, où le voleur a dû supposer qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'y jeter un regard. Mais tout n'est pas encore découvert.

Voici une nouvelle accusation qui pèse sur ce même Pineau.

Dimanche, un vol de 200 fr. a été fait au presbytère de Nantilly, au préjudice de M. le curé. La domestique de M. l'abbé Nombalais a déclaré avoir vu le soir, dans la cour, Pineau qui était entré sans sonner et semblait vouloir se soustraire à tous les regards. Il s'est même retiré sans avoir parlé à personne. Mais cet argent ne sera pas aussi facile à reconnaître que des bijoux.

Pineau n'en serait pas à son coup d'essai. Il y aurait d'autres vols à son actif en dehors de Saumur.

Cet horloger travaillait en chambre. Les maisons d'horlogerie de Saumur ne peuvent que se féliciter de ne l'avoir pas pris à leur service.

La tentative d'assassinat de Bagneux

Le sieur Léger, maçon, qui lundi a été laissé pour mort dans le chemin des Sables, se trouve aujourd'hui hors de tout danger. Voici les détails qu'il a fournis à l'instruction sur les circonstances de la tentative d'assassinat dont il a été victime :

Dimanche dernier, dans la matinée, il avait reçu de M. Chevalier, de Bagneux, une somme de 64 fr. 25 pour règlement de compte. La poche bien garnie, il entra chez M. Guérineau, cabaretier à Bagneux, et y passa la journée, plus la soirée jusqu'à minuit. Il s'était préalablement acheté des effets pour 43 fr. 50. Restaient donc en sa possession 48 fr. 45.

Pas d'incident jusqu'à six heures du soir, moment auquel il eut une altercation de courte durée avec Gilbert, boucher à Bagneux, qui fit tomber le chapeau de Léger, parce que celui-ci avait refusé de lui donner la main, le tailleur de pierres se croyant depuis longtemps en butte à l'animosité du boucher. La querelle n'eut pas de suite, grâce à l'intervention du cabaretier et de plusieurs assistants.

Vers minuit et demi, Léger quitta l'auberge, après avoir mangé des huitres avec un camarade qu'il reconduisit. Il avait insisté pour que le camarade couchât chez lui; mais ce dernier

ayant décliné la proposition, Léger l'accompagna jusqu'à son domicile et revint ensuite à son propre logis.

En passant devant la porte de Gilbert, vers une heure du matin, il avait aperçu le boucher devant cette porte.

Arrivé près des propriétés Tempier et Proust, Léger entendit sur sa gauche, derrière une haie, des individus causant à voix basse. Quand il fut près d'eux, l'un de ces personnages prononça ces paroles : « Le voilà donc cette vieille canaille ! » Et, aussitôt, le malheureux reçut un coup de bâton qui le coucha sur la route. Puis, on se mit à lui meurtrir la figure à coups de pied et à coups de couteau.

— Laissez-moi ! implorait Léger. Je ne vous ai pas fait de mal.

On le fouilla et on lui prit sans doute la plus grande partie de l'argent qui lui restait, car il n'a retrouvé dans sa poche que 1 fr. 25.

— Il va se relever, cette vieille canaille ! dit Gilbert — dont Léger reconnut parfaitement la voix.

Alors le second assassin, inconnu à Léger, redoubla les coups et, fatigué pour ainsi dire de frapper, dit à Gilbert : « Il en a assez; allons-nous en. »

Sur ce, les deux assassins s'enfuirent à travers les vignes.

Le blessé fit le mort et ne bougea point tant qu'il entendit leurs pas, il craignait qu'ils ne revinssent pour l'achever. Quand il se distingua plus leur marche, il se releva et se traîna chez le sieur Méchin qui le fit reconduire à son logis par son gendre.

A la suite de ces déclarations, les gendarmes se rendirent chez le boucher Gilbert qui subit un premier interrogatoire. Celui-ci, avant qu'on ne lui exposât l'objet de la visite, s'empressa d'articuler que « si on a fait du mal à quelqu'un dans le pays, il n'y était pour rien; qu'il s'était couché à dix heures et qu'il prouverait son dire ».

Quelques minutes après, il racontait qu'« il était resté au café Leluc jusqu'à onze heures ». Plus tard, il ajouta sans qu'on fit la moindre allusion à son vêtement : « Si on soupçonne de l'assassinat un individu avec une grande blouse, il n'y a pas que moi qui porte une grande blouse. Il y en a un qu'on a vu — beaucoup de personnes l'ont remarqué — et qui achetait des bestiaux par ici. »

Ces précautions oratoires étaient bien imprudentes et ont motivé son arrestation.

Son complice n'est pas encore découvert.

SAINTE-HILAIRE-SAINTE-FLORENT. — Escroquerie. — Samedi, un individu a fait halte à la porte de M^{me} Martin, à Sainte-Hilaire-Sainte-Florent, a demandé pour son bidet deux litres d'avoine et pour sa personne une chopine de vin blanc.

Tandis que M^{me} Martin était occupée dans l'arrière-boutique, le quidam décala sans bruit

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR
Le Marquis DE FOUDRAS

XXVII

M. Loubert et Suzanne furent mutuellement frappés de l'altération de leurs visages. Le premier éprouva en outre une grande surprise de recevoir une visite aussi inattendue.

Mais une réflexion soudaine lui en donna l'explication : il crut que mademoiselle d'Estouville, qu'il savait la veille à Enghien et qu'il supposait en venir à l'instant même, était chargée, de la part d'Éléonore, de lui apporter des paroles conciliantes.

Dans cette pensée, il chercha à faire bonne contenance, et il y parvint assez facilement. Avec un empressement cordial, il offrit un siège à la pauvre orpheline, et lui demanda si elle n'était point fatiguée de sa soirée de la veille, ce qui était une manière de l'obliger à s'expliquer sur l'altération de sa physionomie qu'il attribuait au trouble causé par la mission dont elle était chargée. M. Loubert ne pouvait pas

supposer qu'il y eût au monde d'autres malheurs que les siens.

— Seriez-vous souffrant, monsieur ? lui demanda Suzanne après avoir répondu brièvement à ses questions, comme une personne qui est pressée d'en venir au fait qui l'amène ? Je vous trouve un peu changé ce matin.

— Souffrant ! je vous jure que non, ma chère demoiselle, reprit M. Loubert d'un ton léger : mais je me suis couché fort tard hier, je me suis levé de bonne heure ce matin, votre arrivée m'a causé une certaine surprise, et puis je ne suis plus jeune, continua-t-il avec un soupir dont la mélancolie n'avait rien de bien attendrissant.

— Ainsi, Dieu soit loué ! vous n'avez rien qui vous afflige personnellement ! je puis alors vous parler de mes peines qui sont bien grandes et vous prier de venir à mon secours.

M. Loubert jeta à la dérobée un coup d'œil sur la peudule : elle marquait midi, ce qui lui donnait encore une heure de liberté avant d'aller chez sa sœur, qu'il voulait toujours voir, sauf à ne lui rien dire de ses inquiétudes. Il répondit donc gracieusement à Suzanne qu'il était à ses ordres.

— Vous êtes le frère de ma meilleure amie,

lui dit-elle avec une émotion profonde; on assure que vous êtes un homme d'excellent conseil, je sais que vous êtes bon, je crois que vous êtes discret; tous ces motifs réunis m'ont déterminée à venir à vous.

M. Loubert fit un geste qui indiquait qu'il se sentait digne de la confiance qu'on lui témoignait.

— Vous me garderez le secret le plus absolu sur tout ce que je vais vous dire ? reprit Suzanne, toujours plus émue.

— Je vous en donne ma parole d'honneur, répondit M. Loubert.

— Une simple promesse m'eût semblé bien suffisante, répartit doucement Suzanne : écoutez-moi donc.

Alors la malheureuse enfant révéla l'existence de son oncle et raconta son retour, sa misère affreuse, et l'obligation dans laquelle elle s'était trouvée de fuir l'asile qui lui avait été offert par mademoiselle de Royan, pour se consacrer uniquement à l'existence du seul parent qu'elle eût dans ce monde. Elle était décidée, disait-elle, à vivre dans une retraite ignorée même de ses amis, et là d'augmenter, à l'aide de son travail, son modique revenu.

Elle fit avec une intraduisible simplicité ce

récit dont chaque parole enfonçait un poignard dans le cœur de M. Loubert. Il avait d'abord trouvé la conduite de sa fille bien coupable; depuis qu'il écoutait Suzanne, elle lui semblait monstrueuse.

— Tout cela est bien triste, ma chère demoiselle, lui dit-il avec un intérêt qui prenait sa source dans ses souffrances personnelles; mais il me semble que le parti que vous avez adopté est bien violent, et à votre place...

— Je n'avais pas le choix, monsieur, interrompit vivement Suzanne. Il fallait d'abord cacher l'affreuse misère de mon oncle, il faut maintenant pourvoir à son existence : j'ai donc été obligée de commencer par la fuite, et je dois continuer par la retraite.

— Mais ne craignez-vous pas les soupçons que cette résolution, dans laquelle tout est mystère, peut faire naître ?

— Cette considération n'intéresse que mon orgueil, elle ne devait pas m'arrêter; d'ailleurs, continua-t-elle avec une fierté modeste, ceux qui m'aiment ne me soupçonneront pas.

— Maintenant, mademoiselle, voulez-vous me dire en quoi je puis vous être utile dans cette circonstance ?

monta dans son véhicule, et, fouetté cocher ! la note est ainsi payée.

M^{me} Martin, que le roulement de la voiture avait attiré sur le seuil de sa porte, vit son honnête client qui filait d'autant plus vite sur la route des Tuffeaux que ses appels étaient plus désespérés.

LES CONVENTIONS FRANCO-SUISSE

Le Conseil municipal de Tigné, à l'unanimité de ses membres, dans sa séance du 20 novembre, s'est associé au vœu du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, relativement à la question de modification des tarifs actuels de douane, protestant contre toute atteinte portée auxdits tarifs.

LA PRISE D'ABOMEY à Montreuil-Bellay

Montreuil-Bellay, 24 novembre 1892.

Dès que la nouvelle de la prise d'Abomey a été connue, notre municipalité a fait annoncer à son de caisse qu'un vin d'honneur serait offert aux habitants pour boire aux succès de nos vaillants soldats.

A six heures du soir, la Mairie était illuminée et des tables étaient dressées sous les Halles. Des montagnes de gâteaux encadraient la pièce de vin, don des conseillers municipaux. Les murs étaient ornés de faisceaux de drapeaux Russes et Français et d'écussons sur lesquels on lisait : *Vive l'armée ! Vive la France !*

La *Musique Municipale*, sous l'habile direction de M. Limousin, prêtait naturellement son concours à cette fête.

Le Conseil municipal au complet a fait son entrée au milieu d'une affluence considérable. Plus de quinze cents personnes étaient réunies dans la cour de la Mairie et dans les rues avoisinantes.

Aussitôt la Musique a attaqué vigoureusement l'hymne national qui a été bissé.

M. de Grandmaison, maire de Montreuil, entouré du Conseil municipal et des divers fonctionnaires du chef-lieu de canton, a adressé les paroles suivantes à la population :

« Mes chers amis, vos cœurs ont tressailli d'un juste orgueil en lisant ce matin dans les journaux que nos petits soldats avaient enlevé la ville d'Abomey. Aussi votre municipalité, comprenant vos sentiments patriotiques, vous a-t-elle conviés à venir fêter ce soir la victoire du brave général Dodds. Nos troupiers se sont bravement battus ; ils savaient que c'était pour venger l'insulte faite à notre drapeau. Ils ont fait plus que leur devoir, ils ont agi en Français, ils ont lutté victorieusement non seulement contre un ennemi dix fois supérieur en nombre, armé de canons allemands et de fusils à répétition, mais aussi contre un climat meurtrier. Grâce à l'énergie du général Dodds,

grâce à l'abnégation de nos soldats, la France compte une victoire qui ouvre toute une région du continent noir à l'action de notre civilisation.

» Oui, mes chers amis, envoyons à nos frères qui combattent là-bas un témoignage de notre admiration en nous unissant tous pour crier d'un commun accord :

» Vive la France !
» Vivent les troupiers ! »

Ces paroles ont été saluées d'une triple salve d'applaudissements. On a bu à nos soldats du golfe de Bénin ; la *Musique Municipale* a continué ensuite à se faire entendre, et l'on s'est séparé fort tard. Chacun était enchanté de cette petite fête dont il emportait de saines et patriotiques émotions.

UN INCENDIE A THOUARCE

Un incendie d'une extrême violence a détruit, dans la nuit de mardi à mercredi, la minoterie de MM. Boureau et Chauvreau, située près le Layon, dans la ville de Thouarce.

Vers minuit et demi, la générale a été battue, le tocsin a sonné, et peu d'instants après le feu avait pris une telle intensité qu'il n'y avait plus qu'à concentrer le foyer dans le moulin et à préserver les bâtiments voisins. Ce à quoi on a réussi.

Les dégâts sont purement matériels. On estime à une centaine de culasses, blé et farine, la perte des marchandises. Il ne reste que les quatre murs du bâtiment incendié. Les pompes de Faveraye et du Champ sont arrivées vers trois heures et ont aidé les habitants de Thouarce dans cette pénible circonstance.

MM. Burdeau et Chauvreau sont assurés à la compagnie le *Phénix*.

UN PUNCH INTIME A ANGERS

Mercredi soir, M. et M^{me} Dehon (deux Saumurois), successeurs de M. et M^{me} Tricot au *Comptoir du Commerce*, rue du Cornet, à Angers, ont offert un punch à leur clientèle pour fêter leur entrée dans cet établissement.

La charmante invitation de M. et M^{me} Dehon, dit le *Petit Courrier*, a été acceptée avec plaisir et à neuf heures une nombreuse et joyeuse société se pressait autour de la table où le punch était servi. C'est de la plus aimable façon que les nouveaux propriétaires du *Comptoir du Commerce* ont reçu leurs invités.

M. et M^{me} Tricot, qui avaient tenu l'établissement pendant plusieurs années, ont offert, pour leur départ, le vin d'Anjou, et l'on a bu à la santé de ceux qui s'en allaient et la prospérité des nouveaux venus. Les chansons les plus variées et les plus gaies ont terminé cette réunion intime dont chacun gardera, nous en sommes certain, le meilleur souvenir.

LE DIVORCE DE M. ET M^{me} VINCENT

On se souvient des démêlés conjugaux de M.

et M^{me} Vincent, ces châtelains de Touraine qui se sont depuis plusieurs années une guerre sans merci.

Les journaux de Tours ont rendu compte du procès intenté à M^{me} Vincent, qui fut condamnée, l'été dernier, par le tribunal de Tours, puis par la Cour d'Orléans, pour avoir essayé de perdre son mari ou le faisant accuser faussement de séduction par une jeune institutrice allemande.

Les tribunaux ont prononcé l'autre jour le divorce de ces époux mal assortis.

M. Vincent obtint le divorce à sa requête et la garde de l'aîné de ses enfants, M^{me} Vincent conservant la garde de sa petite fille.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous apprenons la mort de M. Vincent, le châtelain de la Roche-Daim, dont les démêlés avec son épouse ont fait récemment tant de bruit.

» Les émotions de cette longue lutte judiciaire l'avaient profondément affecté et ont abrégé ses jours. »

UN ANARCHISTE A LA CORRECTIONNELLE

Nardi, a comparu devant le tribunal correctionnel de Nantes le nommé Borda, dit Souvarine, qui, à Saint-Nazaire, dans une réunion publique, fit de violentes déclarations anarchistes, disant : « Brûlons, dynamitons, tuons les patrons !

Devant le tribunal, Borda a voulu recommencer ses déclarations anarchistes, mais le président l'a aussitôt arrêté.

Borda a été condamné à six ans de prison.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 27 novembre 1892, à 1 heure 1/2

426^e Concert populaire

Avec le concours de

M. LÉON JÉHIN, chef d'orchestre du Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles, du Théâtre de Covent-Garden de Londres, du Théâtre de Monte-Carlo.

Programme

Newième symphonie. — Allegro ma non troppo. — Adagio molto cantabile. — Molto vivace. — Beethoven.

Vaisseau fantôme (ouverture). — *Tannhäuser* (prélude du 3^e acte). — *Maîtres chanteurs* (transcription de J. Dupont). — *La Walkyrie* (chevauchée des Walkyries). — Richard Wagner.

L'orchestre sera dirigé par M. Léon Jéhin.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 novembre 1892.

La Bourse a accueilli par une nouvelle hausse des rentes le vote qui a clos la discussion de l'interpellation sur le Crédit foncier au Sénat. Le 3 0/0 monte à 99.65 ; le 4 1/2 cote 105.47.

La Rente Italienne conserve son avance à 93.75. Sa fermeté confirme la bonne impression causée par le discours royal ouvrant la

— Que ne vous confiez-vous à ma sœur et à mon neveu ? L'une pourrait vous aider, l'autre serait en position de vous servir. Léonce va être nommé pair, ce qui lui donnera nécessairement une influence que je n'ai jamais eue, et que j'espère ne pas acquérir.

Une vive rougeur colora subitement le visage pâle de Suzanne, et ce fut avec une inflexion de voix douloureuse qu'elle répondit à M. Loubert :

— Je ne m'adresse pas à madame Granval parce qu'elle me ferait des offres généreuses auxquelles je répondrais par des refus qui l'affligeraient, j'en suis sûre. Quant à monsieur votre neveu, il est d'un âge qui ne me permet pas de réclamer sa protection. Je pense que ces raisons vous paraîtront suffisantes.

— *Qui veut la fin veut les moyens*, reprit M. Loubert qui croyait à la sagesse de tous les proverbes en rapport avec ses idées. Au surplus, mademoiselle, continua-t-il, je me conformerai à vos scrupules comme à vos désirs, et j'espère que vous serez contente de moi.

(A suivre.)

session du nouveau parlement. Les Chemins Méridionaux sont demandés à 642.50

L'Extérieure reste offerte à 63 fr.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,985 fr. Le bilan publié aujourd'hui fait ressortir une augmentation de 6 millions à l'encaisse or et une diminution de 37 millions au portefeuille.

Le Crédit Foncier regagne le cours rond de 4,100, le ministre des finances ayant fait justice au Sénat des accusations sans fondement formulées par les adversaires de l'Institution.

La Banque de Paris est en progrès à 685 fr. La Société Générale oscille de 480 à 484.25. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 786 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran s'échange activement à 344.75.

La Banque Franco-Américaine s'est donnée la mission de faire connaître à l'épargne française les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord. Le moment est d'autant plus favorable que l'abaissement du taux de capitalisation de nos grandes valeurs a rendu très embarrassant le choix des placements. Les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord, garanties par une première hypothèque sur la ligne, rapportent à 6 0/0 de revenu annuel.

Les Chemins Economiques valent 428 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2

Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLOU

LUNDI 28 novembre 1892

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, paroles de M. Ed. Duprez, musique de VERDI

Au 3^e acte, PAS ESPAGNOL, dansé par M^{lle} Angèle MORRA et M^{lle} Berthe Kleyer, Lucie Bracq, Hélo Rétoré et Ravagnati.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et C^o, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements... 12 fr.

Union postale... 13 fr.

Sommaire du 15 novembre 1892

Orphée (1 grav.), M. A. P. — Les Septa-teurs sur la scène (3 grav.), M. Germain Bapst. — Origine des noms géographiques (suite et fin), M. Victorien Maubry. — Xavier Marmier (1 grav.), M. Charles Joret. — Le Retable de l'église de Quimperlé (1 grav.), M. Hurey. — Copenhague (2 grav.), M. G. Labadie-Lagrave. — En retraite (nouvelle), M. Dolly. — Amusement scientifique (le Doigt diabolique), (1 grav.), M. Chérch.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 420 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons.

(Paiement sans frais des coupons des C^{ies} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal Pont-l'Évêque

— Comté Romatour

Camembert double crème Chester

Port-Salut, from. de la Trappe Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Le voici, monsieur : Il m'a semblé hier, chez madame d'Étoges, que vous étiez dans de bonnes relations avec notre premier ministre : ne pourriez-vous alors solliciter près de lui un petit emploi pour mon oncle ?

— Je me suis fait la loi de ne rien demander au gouvernement actuel : je suis dans l'opposition.

— Je le sais, monsieur ; mais il ne s'agit pas d'obtenir une faveur pour vous, dès lors des démarches et un succès ne vous engageront à rien personnellement.

— J'ai encore une autre objection à vous faire. Monsieur votre oncle est sans doute émigré, et vous comprenez que, dans ce cas...

— Plût à Dieu qu'il fût ce que vous dites, monsieur ! s'écria la pauvre Suzanne, ah ! ma position est encore plus affreuse que vous ne croyez !

— Expliquez-vous, et si dans vos explications je trouve le moyen de mettre d'accord mes principes et mes répugnances avec vos désirs, je saisirai cette occasion avec empressement.

— Sachez donc, monsieur, reprit Suzanne en baissant la voix, que mon malheureux oncle

est du petit nombre de ces gentilshommes traités à leur Dieu, à leur pays et à leur roi, qui ont souillé leur écusson dans la fange et dans le sang de la révolution.

— Ce n'est point un crime à mes yeux, mademoiselle, répondit sèchement M. Loubert.

— Vous allez voir que c'en est un, monsieur, continua Suzanne. Mon oncle n'a pas seulement adopté les idées qui ont renversé le trône, il a aussi contribué à tous les actes que les honnêtes gens de tous les partis flétrissent de leur réprobation. C'est la révolution qui l'a proscrit lorsqu'elle a commencé à comprendre que parmi ses plus ardents défenseurs il y avait des hommes dont elle devait rougir. Ne me condamnez pas à vous en dire davantage, je vous en supplie.

— Il suffit, mademoiselle. Je tâcherai de vous servir, mais je ne vous dissimule pas que mon crédit est peu de chose, sans compter que les motifs que j'aurai à faire valoir seront une triste recommandation près de gens qui n'ont rien appris et rien oublié.

— Ils ont tant pardonné, monsieur ! et puis vous direz que mon père a noblement servi la France, et que son sang a souvent coulé pour elle.

Etudes de M^e SOUDEE, avoué à Angers, 2, rue Desjardins, et de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, 17, rue Beaurepaire.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le LUNDI 5 DÉCEMBRE 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur,

UNE MAISON
AVEC JARDIN

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 32.
Contenance: 2 ares 15 centiares
Mise à prix. . . . 5,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser:

- 1° A M^e SOUDEE, avoué à Angers;
- 2° A M^e LELIEVRE, notaire à Saumur;
- 3° A M. MAISON, expert-comptable à Angers, rue Joubert, 2.

A LOUER
Grand Magasin à Pétrole

Situé près la Gare de l'Etat, autorisé après enquête.
S'adresser à M. GASNAULT père, rue d'Orléans, à Saumur.

Faillite Boudent

Par jugement du 22 novembre 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré la dame veuve Boudent, représentant de commerce à Saumur, en état de faillite ouverte provisoirement audit jour.
M. Doguereau a été nommé juge-commissaire et M. Doussain syndic provisoire.

A LOUER
APPARTEMENT

Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.
S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A VENDRE
Un Dictionnaire

DE LITRE
4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER, après cessation de commerce, un **Établissement d'Eaux Gazeuses**, avec Entrepôt de Bières, Vins, Eau-de-Vie et Liqueurs. Belle, bonne et vieille clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY père, à Saumur, qui l'exploite. Le cédant se charge de montrer la fabrication et de rester avec le preneur le temps nécessaire qui lui conviendra.
Belle position pour jeunes gens.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

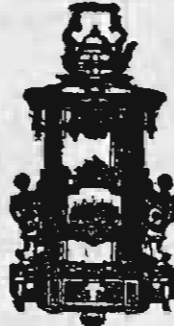
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes
La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement



CHOUBERSKY
CHEMINÉES ET POÊLES

à FEU VISIBLE MOBILES
Plus de 200,000 appareils en usage

Se trouvent chez tous les Quincailliers et Fumistes
Envoi franco du Catalogue illustré sur demande
à la Société de CHOUBERSKY, 20, Boulevard Montmartre - PARIS



GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,40 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.
Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

VIENT DE PARAÎTRE:

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	90 55	Banque de France	3999	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	391	Compagnie parisienne du Gaz	520 20
3 0/0 amortissable	99 30	Banque d'Escompte	185	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	486	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	—
4 1/2 1883	105 10	Comptoir national d'Escompte	525	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	483	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	24
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1095	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	483 50	— 6 0/0 2 ^e série	25 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	553	Crédit Industriel et Commercial	560	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	433 25	— obligations à lots	97
— 1865 4 0/0	537 50	Crédit Lyonnais	787 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	478	Suez 5 0/0 remboursable à 500	596
— 1869 3 0/0	419	Crédit Mobilier	126	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	414 75	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	437 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	535	Société Générale	480 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	473 25	— 1889 4 0/0	—
— 1876 4 0/0	534	Est	944	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	471 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	98 29
— 1886 3 0/0	414 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1525	Nord 3 0/0 r. à 500	471	— 2 ^e	—
		Midi	1539 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	473	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	471	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	478